



Service public

Solidaires – Unitaires – Démocratiques

Fédération syndicale SUD Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne tél. 021 / 351 22 50 e-mail info@sud-vd.ch
site www.sud-vd.ch

COMMUNIQUE DE PRESSE du 7 mai 2025

Intégration de l'Ecole de commerce plein temps aux Ecoles professionnelles commerciales : réponse de SUD Education

Le lieu de formation n'est pas l'enjeu / Le DEF cache l'essentiel

Que cache ce transfert brut ? C'est la fermeture d'une parenthèse de dix ans qui aura vu se déployer, sous un même toit, trois filières menant à des maturités fédérales (Ecole de maturité, Ecole de culture générale, Ecole de commerce).

Les enseignant.e.s actuel.le.s de la filière Ecole de commerce resteront au gymnase. Le DEF décide de cette perte sèche de l'expérience socio-pédagogique acquise durant dix années. C'est un virage à 180 degrés qui remet fondamentalement en cause le pôle d'excellence que l'Ecole de commerce prétendait incarner jusqu'ici.

Le DEF prend une décision essentiellement idéologique et se soumet au joug fédéral. Avant l'attaque programmée de 2026 contre la maturité professionnelle, Berne nous a déjà imposé une déqualification profonde des métiers de la vente et du commerce, autant pour le CFC que pour la maturité professionnelle. Les situations d'improvisation, d'impréparation et de manque de moyens ont caractérisé ce passage à une formation dégradée sous la prééminence des compétences opérationnelles et au détriment des savoirs disciplinaires généraux, scientifiques et techniques.

Aujourd'hui, 70% des jeunes diplômé.e.s de l'Ecole de commerce entrent en HES. Or, la possibilité d'accéder à la maturité et donc aux hautes écoles exige le maintien des savoirs disciplinaires et la construction intellectuelle. Ces éléments sont également indispensables à l'acquisition d'une formation professionnelle de qualité.

La décision du DEF renforce les compétences opérationnelles au détriment des savoirs. Il y a un abandon programmé des branches supplémentaires vaudoises. Le DEF est incapable de garantir ces acquis dans le transfert décidé.

Les maître.sse.s de gymnase seront toutes et tous impactés par ce bouleversement qui provoquera une contraction de l'emploi et ses tristes corollaires : mobilité contrainte du personnel en CDI, croissance des statuts précaires et des CDD, flexibilisation des horaires, non remplacement des départs en retraite.

Avec le passage de l'Ecole de commerce en écoles professionnelles l'employeur aspire à une réduction de 15% de la masse salariale des enseignant.e.s concernés (plein temps à 22 périodes au gymnase contre 25 périodes en écoles professionnelles). Nous lui opposons que l'enseignement en Ecole de commerce doit rester rémunéré aux conditions actuelles.

Dans cette situation, nos revendications urgentes sont :

- Le maintien, pour toutes et tous les apprenti.e.s / élèves des contenus et savoirs qui donnent l'accès à la maturité et aux HES
- Pour les enseignant.e.s, des négociations sur les conditions de ce transfert : temps de travail, statut, moyens, objectifs et méthodes de sa mise en œuvre.

Personnes de contact :

Françoise Emmanuelle Nicolet / 076 316 91 23

Aristides Pedraza / 079 433 08 12